



Tarifications des applications DPA et de la carte d'avocat

| DPA-Deposit | Service | Prix (hors TVA) | | Remarques |
|---------------------------------|---|--|--------------------------------------|--|
| Un dépôt par DPA-Deposit | Envoi en ligne de conclusions aux tribunaux | 5,00 EUR | 0,00 EUR pour dossiers BAJ | Prix de base, indépendamment du nombre de documents/pièces, de pages ou de destinataires |
| | Envoi en ligne de dossier de pièces aux tribunaux | 5,00 EUR | 0,00 EUR pour dossiers BAJ | |
| | Envoi en ligne de requêtes sous forme de « lettre au tribunal » | 1,15 EUR | 0,00 EUR pour dossiers BAJ | |
| | Envoi en ligne de lettres aux tribunaux | 1,15 EUR | 0,00 EUR pour dossiers BAJ | |
| | Envoi physique d'autres documents par la poste ou en ligne box-to-box entre avocats | 1,15 EUR | 0,00 EUR pour dossiers BAJ | |
| Supplément | <i>Pour les envois par la poste le coût supplémentaire varie selon le poids de l'envoi, s'il s'agit d'un courrier recommandé ou une impression en couleur,...</i> | Supplément aux frais de base du dépôt 5,00 EUR/1,15 EUR/0,00 EUR. | | Vous pouvez voir la tarif de votre envoi dans l'application avant expédition |

| DPA-Jbox | Service | Prix (hors TVA) | Remarques |
|--|---|--|---|
| <p>Prix pour l'utilisation de la plateforme</p> | <p>Recevoir des messages (pe. copies de jugements...)</p> | <p>0,00 EUR</p> | <p>ATTENTION : A l'exception des requêtes pour le Conseil du Contentieux des Étrangers, la DPA-Jbox ne permet pas d'envoyer des requêtes, des conclusions et des pièces au greffe.</p> <p>Cela doit toujours se faire via DPA-Deposit, parce que seuls les documents envoyés par ce canal se retrouvent aussi dans l'application du greffe prévue à cet effet.</p> <p>Les envois faits par ce canal ont la même valeur qu'un envoi recommandé.</p> |
| | <p>Répondre aux messages ou envoyer de nouveaux message</p> | <p>5,00 EUR (aussi pour dossiers BAJ)</p> | |

Prix hors TVA

Prix valables depuis 1 février 2022

| DPA-Authentic Sources - Registre National (RN) | |
|---|--|
| Service | Prix (hors TVA) |
| Vérifier la validité d'un numéro de Registre National | Gratuit |
| Recherche - à l'aide d'un nom, d'une date de naissance - à l'aide d'une adresse | 2,50 EUR par recherche |
| Recherche à l'aide d'un formulaire | 12,50 EUR par recherche |
| Générer un rapport* | 2,50 EUR par rapport final détaillé et par personne <i>Si vous sélectionnez plusieurs personnes, vous payez 2,50 euros par personne.</i> |
| *Quels types de rapports sont disponibles - Extrait complet du Registre National - Extrait du Registre National - Confirmation de composition de ménage - Extrait du Registre National - Confirmation de résidence - Extrait de registre national sur mesure | |

Prix hors TVA

Prix valables depuis 1 février 2022

DPA-Authentic Sources - Fichier central des avis de saisie (FCA)

| Service | Prix (hors TVA) |
|--------------------|-----------------|
| Recherche | 3,75 EUR |
| Générer un rapport | Gratuit |

Prix hors TVA

Prix valables depuis 1 février 2022

| Carte d'avocats | Service | OBFG/OVB Prix (hors TVA) | Cassation Prix (hors TVA) | Remarques |
|--|---|---|---------------------------------|---|
| Cartes V2 <i>demande effectuée à partir du 17 juillet 2020</i> | Une carte avec certificat d'authentification et de signature | La première carte est incluse dans les cotisations de l'OBFG/OVB. | 125,00 EUR | ATTENTION : Les cartes d'avocat demandées de juillet 2020 au 31 décembre 2021 coûtent 125 euros aux avocats de l'OVB. Le prix de celles demandées à partir du 1er janvier 2022 est inclus dans leur contribution du barreau. |
| Cartes V1 <i>demande effectuée entre juillet 2017 et juin 2020</i> | Nouveau certificat d'authentification | 10,00 EUR par certificat | 10,00 EUR par certificat | Suite au blocage du certificat en raison de problèmes d'activation de la carte. |
| | Nouveau certificat de signature | 20,00 EUR par certificat | 20,00 EUR par certificat | |
| | Renvoi du code PIN ou PUK pour le certificat d'authentification | 5,00 EUR | 5,00 EUR | |
| Cartes V2 Cartes V1 | Lier votre carte d'avocat à votre compte itsme® | Gratuit | Gratuit | Si vous ne disposez pas encore d'un compte itsme®, commencez par installer l'application itsme® sur votre smartphone. |
| Cartes V2 Cartes V1* * avec certificat de signature | Signer électroniquement via DPA-Sign-A-Doc | Gratuit | Gratuit | |

| Service | Rétributions indexées (hors TVA)* | Remarques |
|--|--|---|
| Dossier de faillite avec un actif supérieur ou égal à 5.001 EUR | 322 EUR/an | Prévu par l'arrêté royal de 27 mars 2017. Le calcul de l'actif de la faillite est réalisé conformément au règlement d'utilisation du registre. |
| Dossier de faillite avec un actif compris entre 1.501 EUR et 5.000 EUR | 27 EUR/an | |
| Dossier de faillite avec un actif inférieur à 1.500 EUR | Gratuit | |
| Faillite : délivrance d'un dossier papier | 25 EUR pour les 20 premières pages , à majorer d'un montant de 0,15 EUR par page supplémentaire , pour l'établissement et la délivrance de la copie matérielle, imprimée recto-verso en noir sur blanc, des fichiers figurant dans le registre qui ne sont pas couverts par le secret professionnel ou le secret des affaires visé à l'article XX.131. | L'art. XX.131 avant-dernier alinéa du CDE stipule que tout intéressé peut obtenir par le curateur un copie matérielle des fichiers, non couverts par le secret professionnel ou le secret des affaires, contenus dans le registre moyennant paiement de la rétribution telle que prévue à l'article XX.19. |
| Dépôt d'une requête en PRJ | 315 EUR (une seule fois) | Après dépôt de votre requête, vous recevez un mail qui confirme le dépôt dans le registre. Dans ce mail, vous trouvez le numéro de compte pour le paiement des frais d'assistance judiciaire d'un montant de 24 EUR. Après réception de votre paiement, la requête est enrôlée par le greffe pour être ensuite traitée. |
| Accord amiable en dehors de la procédure judiciaire | 315 EUR (pour 2 ans) | Après deux ans, vous recevrez un message vous demandant si vous souhaitez conserver l'accord plus longtemps. À compter de ce moment, la rétribution s'élève à 295 EUR par an. Si vous ne souhaitez pas conserver l'accord plus longtemps dans REGSOL ou si vous ne réagissez pas au message, votre accord amiable sera archivé. |
| Déclaration de créance | 0 EUR/déclaration | La mise à jour de la déclaration de créance ainsi que la consultation en ligne du dossier sont incluses dans le prix de la déclaration initiale. Les déclarations de créances pour l'état sont gratuites (arrêté royal de 27 mars 2017) |

*Les rétributions peuvent être indexées :

Art.XX.19 § 3 CDE stipule : Le montant de la rétribution, visée au paragraphe 2, est adapté de plein droit le 1er janvier de chaque année, sur la base de la formule suivante lié à l'évolution de l'indice des prix à la consommation: le nouveau montant est égal au montant de base multiplié par le nouvel indice et divisé par l'indice de départ.

L'indice de départ est celui du mois de décembre de l'année au cours de laquelle le montant de la redevance est fixé. Le nouvel indice est celui du mois de décembre de l'année précédant le 1er janvier de l'année au cours de laquelle l'adaptation se produit.

Le résultat est arrondi à l'unité supérieure.